

# Permanence de la formation, de la nécessité du contrôle, finitude et infinitude de l'analyse

## Question d'École

*Le 2 février 2019*

On sait que l'École de la Cause freudienne ne se ménage aucunement afin de faire exister la psychanalyse dans le monde et d'influencer les discours qui s'y véhiculent. Il n'empêche que nous entendons dire, et encore récemment, qu'il serait temps que les psychanalystes sortent de leur entre-soi, sans entendre que derrière cet appel à l'intégration dans la civilisation se masque une exigence que la psychanalyse fasse disparaître « le soc tranchant de sa vérité » [\[1\]](#). Pour les psychanalystes de l'École de Lacan, la question se pose à l'envers : comment demeurer séparés du malaise dans la civilisation ? En effet, la propension à diluer la psychanalyse dans les discours qui dispersent ce malaise ne cesse de nous guetter. Elle menace de faire chuter les murs entre psychanalyse et psychothérapie, contrôle et supervision, vérité et réel... Afin de contrer cette pente à la dilution, aucun autre remède que le maintien permanent du lien de l'analyste à sa formation.

Si la responsabilité que se donne l'École est de préserver cette formation, en retour la permanence de celle-ci la protège du danger de s'intégrer dans le sens commun. Lacan a fondé son École comme un lieu de refuge, voire une base d'opération contre le malaise dans la civilisation [\[2\]](#).

Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité de ce refuge discursif contre les effets toxiques des discours courants est devenue tangible.

L'Acte de fondation que Lacan rédige en 1964, au moment de placer la pierre angulaire de son École, est marqué d'une rupture radicale d'avec les mœurs des didacticiens de l'époque : autosuffisance, assurance non justifiée d'une place garantie pour la psychanalyse dans le monde, rigidité des standards et des rituels, respectabilité paternaliste, prudence excessive et inhibition de l'acte, méconnaissance du réel en jeu dans la formation de l'analyste. S'il s'en prend aux rites installés comme traditions dans la pratique et dans les institutions psychanalytiques, c'est parce que, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, la tradition ne sert pas à entretenir les enjeux de l'origine, mais à les oublier. Plutôt que de s'accrocher aux rites traditionnels émanant du Nom-du-père dont les causes premières se sont perdues, Lacan prône donc un retour à la « praxis originale » instituée par Freud, c'est-à-dire à l'origine traumatique de la psychanalyse en tant que sa vérité coupante a ouvert vers le réel comme un trou dans le sens commun. Le maintien de cette flamme initiale, toujours menacée d'un recouvrement par des forces de refoulement ou de forclusion, est une condition préalable à toute *ex-sistence* du psychanalyste.

Jacques-Alain Miller nous a appris que l'analyste est toujours en devenir. Dans cet esprit, ce qui se mesure dans l'École de Lacan, École de la formation, est l'existence de l'analyste plutôt que son être. Certes, dans l'ECF, il y a un usage des titres AP, AME et AE, qui sont des titres d'analyste, renvoyant chacun à des coordonnées bien précises. Mais, fondamentalement, plutôt que de classer les analystes d'un côté et les non-analystes de l'autre, comme cela se pratique au sein d'une certaine orthodoxie, ce qui est vérifié à l'ECF est qu'il y a *de* l'analyste. Lacan nous a donné trois axes qui nous permettent de faire cette appréciation : le

fonctionnement, le rapport à la cause et la démonstration.

Concernant le fonctionnement, Lacan dira que le fait de fonctionner comme analyste « ne rend que probable l'existence de l'analyste. Probabilité suffisante pour garantir qu'il y en ait : que les chances soient grandes pour chacun, les laisse pour tous insuffisantes » [3]. Autrement dit, qu'il y ait chez un candidat un fonctionnement d'analyste, par exemple qu'il en ait la pratique, cela permet de faire le pari qu'il y a chez lui de l'analyste. Mais ce n'est pas suffisant pour l'affirmer. L'admission d'un membre à l'École sur la base de son fonctionnement comme analyste relève donc d'un pari. Lacan ajoute que sa thèse arguant que *l'analyste ne s'autorise que de lui-même* reste à préciser. Certes, il s'autorise de lui-même, mais encore faut-il qu'il y ait, chez celui qui s'autorise de lui-même, de l'analyste. C'est donc limpide : l'analyste ne s'autorise que de lui-même, à condition qu'il y ait de l'analyste, et ceci reste à démontrer.

Le rapport à la cause analytique est ce qui est vérifié et entretenu lors du contrôle. Lacan dira que le contrôle s'impose « d'abord pour en protéger celui qui y vient en position de patient » [4], c'est-à-dire qu'il arrive, dans l'École de Lacan, que l'analyste en formation prenne une responsabilité psychanalytique. Mais, comme le précise Jacques-Alain Miller, le contrôle est crucial, essentiellement parce qu'il entretient le rapport de l'analyste à la cause psychanalytique [5]. Le contrôle, à la différence de ce que l'on appelle supervision, ne sert donc pas à ajuster le rapport du praticien à son patient au regard d'un savoir clinique universel. S'il sert à constater l'écart irréductible entre la théorie psychanalytique et le cas singulier, il permet surtout de s'assurer que l'analyste préserve la fraîcheur de son rapport à la cause tel qu'il l'a vécu au moment de sa propre rencontre avec la psychanalyse. Car, en effet, grand est le risque que l'analyste « aîné », celui que l'on appelait jadis le « didacticien », ait « déjà tellement

de bouteille qu'il ne sait absolument pas pourquoi il s'est engagé dans cette profession d'analyste » [6]. C'est dire que la nécessité du contrôle ne se tarit jamais et que la formation est permanente, car le risque de lâcher le désir de l'analyste au profit de l'une ou l'autre bonne affaire nous guette en permanence.

Enfin, là où le fonctionnement admet un pari, le dispositif de la passe sert une démonstration qu'il y a de l'analyste. Sans cette démonstration, dit Lacan dans la « Note italienne », « il n'y pas de chance que l'analyse continue à faire prime sur le marché » [7]. Nous retrouvons ici l'idée de l'École bâtie comme une base d'opération contre le malaise dans la civilisation, et de la passe comme une condition pour qu'elle puisse incarner cette base. Il est donc essentiel que l'analyste dont la cure a abouti, fasse la démonstration d'un savoir nouveau sur le réel à l'instar des démonstrations scientifiques.

Mais de quelle démonstration s'agit-il ? Le CQFD dont il s'agit est un savoir sur l'impossible écriture du rapport sexuel, chose qui ne peut se démontrer autrement que par un parcours analytique conduit jusqu'à sa fin. Il y a là un paradoxe, car c'est en essayant d'écrire ce rapport inexistant qu'on peut démontrer qu'il est impossible de l'écrire. Autrement dit, il n'y a pas moyen d'accéder à cette impossibilité sans tenter d'abord de traiter le réel par le symbolique, jusqu'au point où s'atteste cet impossible à écrire. Mieux vaut, dit Lacan, que celui qui arrête son analyse avant d'être en mesure de contribuer à ce savoir, « ne s'autorise pas d'être analyste » [8]. Le consentement à l'inexistence du rapport sexuel est un élément essentiel de l'acte de passage de l'analysant à l'analyste. C'est alors que nous pouvons parler d'une mutation subjective et d'un réel effet de formation. Cette mutation n'est pas seulement une affaire de démonstration. Il ne s'agit pas uniquement d'un savoir qui se veut à la hauteur d'un savoir scientifique, mais

aussi d'une pragmatique, un savoir y faire avec le symptôme, qui ne se formule jamais une fois pour toutes et qui est mis à l'épreuve à chaque nouvelle rencontre avec le réel. Ainsi, si ce point de la fin est corrélé à une déflation de jouissance et à l'acquis d'un savoir y faire, cela n'empêche pas que la formation demeure, dans une forme ou une autre, une nécessité « indissoluble » [9] afin d'entretenir un rapport continu à la cause analytique. C'est donc à suivre.

[1] Lacan J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229.

[2] *Ibid.*, p. 238.

[3] Lacan J., « Note italienne », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 308.

[4] Lacan J., « Acte de fondation », *op.cit.*, p. 235.

[5] Cf. Miller J.-A., « L'Orientation lacanienne. Le banquet des analystes » (1989-1990), enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, cours du 8 novembre 1989, inédit.

[6] Lacan J., « Conférence à Genève sur le symptôme », *La Cause du désir*, n° 95, 2017, Paris, Navarin, p. 10.

[7] Lacan J., « Note italienne », *op. cit.*, p. 310.

[8] *Ibid.*

[9] Lacan J., « Acte de fondation », *op. cit.*, p. 229.